



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

**219, route des Campagnards** : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Myriane Bessette et M. François Vallières, visant à fixer à 5,6 mètres plutôt qu'à 5 mètres, comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée du garage privé isolé érigé sur la propriété désignée comme étant le lot 4 951 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 21 février 2022 à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville situé au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, **ou** en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville, suivant les mesures sanitaires en vigueur à cette date. Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Toute personne peut faire parvenir ses représentations et commentaires écrits concernant cette demande au Service du greffe par courrier à l'adresse suivante : 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou par courriel à l'adresse électronique suivante : [greffe@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe@ville.valdor.qc.ca), ou communiquer avec la soussignée au numéro 819 824-9613, poste 2227 au plus tard le vendredi précédant la séance, à savoir le 18 février 2022.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 2 février 2022.

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**